

CONDITIONS GENERALES DE TROC' CINELLE DEPOT-VENTE

Les articles déposés sont des articles de marque, dans un état impeccable, en parfait état de fonctionnement (avec les piles) et de sécurité, non contrefaits.

Les vêtements déposés sont lavés et repassés par le déposant, ils doivent être de la saison en cours et d'actualité. Le nettoyage sera déduit de la somme revenant au déposant le cas échéant.

TROC' CINELLE prend 50% de commission sur le prix de vente HT, et règle le déposant lorsque la vente est réalisée. Ce prix est fixé lors de l'établissement du mandat de dépôt en accord avec le déposant.

Les jours de dépôt s'effectuent le matin les MARDI, JEUDI et VENDREDI

AUCUN DEPOT LE MERCREDI ET LE SAMEDI.

TROC' CINELLE se réserve le droit de refuser tout article. Les vêtements et accessoires sont conservés à compter de la date de dépôt jusqu'à la date d'expiration de la saison en cours écrit manuellement.

Si les articles ne sont pas vendus, ni repris au delà de la date d'expiration du contrat de dépôt, le contrat entre les deux parties cesse de plein droit, les articles non repris sont abandonnés au dépôt et cédés à l'association de bienfaisance. (au delà de 1 an et 1 jour)

Les articles restent à la disposition du déposant et pourront être retirés **à tout moment et sans frais.**

TROC' CINELLE ne peut en aucun cas être tenu responsable des dégradations de toutes sortes qui pourraient être causées aux articles confiés, du fait de leur vétusté, de leur usure normale et de tous les phénomènes naturels inhérents à leur exposition (soleil, humidité, etc.).

Pour tout paiement ou retrait, **le mandat de dépôt est obligatoire.**

TROC CINELLE remet un exemplaire du contrat au déposant et dont le numéro est à rappeler pour identification en toute circonstance. *TROC' CINELLE* n'étant pas tenu de prévenir le déposant de la vente, il revient à ce dernier de prendre contact avec *TROC' CINELLE* pour savoir si les articles ont été vendus.

Il est possible de se connecter au site de *TROC' CINELLE* : www.troccinelle.net afin de connaître l'encours de ses articles.

Tout dépôt des articles implique l'acceptation intégrale des conditions générales de *TROC' CINELLE*, ainsi que l'apposition d'une signature.

**LE REGLEMENT DES ARTICLES VENDUS EST EFFECTUE LES 5 DERNIERS JOURS OUVRES DU MOIS.
(du 24 inclus au 30 ou du 25 au 31).**